

AVIS PUBLIC

CHANGEMENT DU LIEU DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} MARS 2022.

AVIS PUBLIC est donné, par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité que la séance ordinaire du Conseil municipal du 1^{er} mars 2022, se tiendra au centre communautaire situé au 885, rue Lanoie à Upton.

Les personnes se présentant à une séance du conseil municipal devront respecter les mesures de sécurité mises en place, à savoir :

- **Porter un couvre-visage;**
- Se désinfecter les mains;
- Respecter la distanciation physique.

Afin de ne pas compromettre la sécurité des personnes présentes, la Municipalité se réserve le droit de refuser une personne présentant des symptômes de la COVID-19 ou refusant de respecter les mesures de sécurité.

La Municipalité se réserve également le droit de limiter le nombre de personnes qui assistent à la séance dans le cas où il ne serait plus possible de respecter les mesures de distanciation.

Donné à Upton, ce 22^e jour de février 2022,



Denis Meunier
Directeur général et greffier-trésorier par intérim